



# COMMUNE DE BOIS-D'AMONT

Place de l'Arche 1  
1732 Arconciel  
+41 26 564 23 33  
commune@bois-damont.ch

Arconciel, le 13 septembre 2024

## **PAR COURRIEL**

Direction du développement territorial,  
des infrastructures, de la mobilité et de  
l'environnement DIME  
M. Jean-François Steiert  
Conseiller d'Etat Directeur  
seca@fr.ch

*AOB/aca*

## **Révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux et modification du plan directeur cantonal Consultation publique - Prise de position**

Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur,

Les projets de révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) et de modification du plan directeur cantonal ont été mis en consultation par la DIME. Si la démarche d'organiser des séances d'information est saluée, nous relevons que les communes, interlocutrices directes des citoyens et propriétaires, ont été informées en même temps que le grand public, de sorte qu'aucune préparation ou communication n'a pu être faite.

De manière générale, nous demandons que le Canton ait un contact direct avec notre commune afin de permettre d'avoir une évaluation adéquate des enjeux et une préparation ad hoc de la communication avec nos citoyens. En effet, il n'est pas impossible que ce sujet soit aussi abordé en assemblée communale par des questions. Il se peut qu'il y ait des citoyens et/ou propriétaires de notre commune qui feront valoir leur avis lors de la consultation publique.

Nous constatons que notre commune compte un secteur de réserve situé à Sales, faisant partie des 62 sites réservés au niveau cantonal. Nous ne sommes donc pas en première ligne par rapport aux sites prioritaires, mais, s'agissant des enjeux territoriaux, nous voulons être associé aux réflexions du Canton. D'ailleurs, l'affectation du sol incombe aux communes. L'intégration d'un secteur dans le PSEM n'équivaut pas à une mise en zone, ni à une garantie d'approbation d'une mise en zone. Cas échéant, nous sommes d'avis qu'il y aura assez de garde-fous, jalons juridiques et marge temporelle, avant que cette zone ne puisse être exploitée.

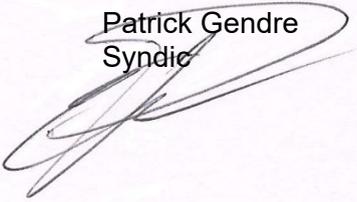
Tenant compte de ce qui précède, considérant à la fois la longueur prévisible des procédures dans ce domaine et les compétences de la commune en termes d'aménagement local, et après consultation de notre commission d'aménagement, le Conseil communal est favorable à conserver le secteur considéré comme ressources à préserver.

Le potentiel intérêt de ce secteur serait d'alimenter en gravier les régions de la Haute-Sarine, Marly ou la région de Fribourg, dans les directions du Plateau du Mouret et Marly via la route de la Crausa. Ainsi, le trafic induit ne passerait pas sur la route communale en direction du centre-village d'Ependes, ni en direction d'Arconciel, et serait en principe très limité. Cas échéant, cet aspect devra être évalué au préalable par le Canton, au même titre que tous les autres aspects en lien avec l'exploitation potentielle de ce site de matériaux. Notre commune devra être intégrée aux éventuelles discussions ou démarches dès leur début.

En vous remerciant de l'attention portée à notre prise de position, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur, nos respectueuses salutations.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Patrick Gendre  
Syndic



Anne Caille  
Secrétaire

